

COMITÉ D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2016

Sur convocation envoyée le 14 septembre deux mille seize, les membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail se sont réunis le jeudi 22 septembre 2016 deux mille seize à seize heures à la Communauté de Communes du Pays Noyonnais à NOYON sous la présidence de Olivier GRIOCHE en l'absence de Patrick DEGUISE.

Étaient présents :

- **Représentants de la collectivité :**

Patrick DURVICQ, Yves BUTIN, Olivier GRIOCHE

- **Représentants du personnel :**

Pascale SICARD, Emilie PICOT-CANDAELE, Isabelle DA COSTA SILVA, Marie-Annick BLANCHARD

- **Participaient également aux travaux :**

Catherine BERNARD (DGA Administration générale, RH), Nathalie JOURDAN (chargée RH), José MORIAU (assistant de prévention)

Le quorum étant atteint, Monsieur GRIOCHE déclare la séance ouverte et liste les points inscrits à l'ordre du jour.

1- Adoption du compte rendu de la réunion du 18 mai 2016

Le CHSCT, à la majorité, adopte le compte rendu de la séance du 18 mai 2016

2- Information sur les actions menées dans le cadre du plan de prévention

- Chaque étage du bâtiment 9 est doté d'une trousse de secours (à l'accueil pour le rez-de-chaussée, bureau de Céline DAUTREMONT pour le premier étage et bureau de José MORIAU pour le deuxième étage).
- Des travaux d'isolation thermique des cages d'escaliers du bâtiment 9 sont en cours de réalisation
- Rappel de l'obligation de porter les EPI aux agents des services techniques
- Acquisition d'une machine à désherber
- Désencombrement des issues de secours aux Petits Malins
- Détermination du point de rassemblement en cas d'incendie, rue du Moulin St Blaise et diffusion de l'information au personnel. Un exercice incendie aura lieu sans la présence des petits pour ne pas les effrayer.
- Diffusion d'informations sur les risques routiers et sur la conduite à tenir en cas d'attentat

3- Information sur les accidents du travail du second trimestre 2016

Pour le deuxième trimestre 2016, on dénombre 4 accidents du travail pour un total de 40 jours d'arrêt (1 accident n'a pas généré d'arrêt).

Par rapport à 2015, c'est un accident de moins et 87 jours de moins d'arrêt.

3 agents appartiennent au service enfance, le 4^{ème} est un agent administratif.

3 de ces accidents concernent le pied ou la cheville et le dernier se situe au niveau de la main.

4- Information sur « ENTRENOUS »

Un « ENTRENOUS » dédié à la sécurité sera diffusé avec les fiches de paye de septembre à la CCPN et à la Ville.

5- Questions diverses

Aucune question

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur GRIOCHE remercie les participants et lève la séance à 16h50

Le Président



Le secrétaire

